

TABLE RONDE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS INTEGRATEURS DE LA CEMAC

Paris, les 28 et 29 novembre 2023

Session 1 :

Vision et stratégie de développement de l'Afrique Centrale

Sous-thème 2 :

« L'UMAC : un environnement monétaire stable, un secteur bancaire résilient et un marché financier émergent »

Communication de

Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI

Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BEAC

Monsieur le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, et Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine,
Madame et Messieurs les Ministres en charge des Finances, de l'Economie et de l'Intégration Régionale des pays de la CEMAC,
Monsieur le Président de la Commission de la CEMAC,
Monsieur le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD),
Monsieur le Vice-Président de la Banque Mondiale,
Monsieur le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC),
Monsieur le Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers de la CEMAC,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de cette Table Ronde consacrée à la mobilisation des ressources pour le financement de la deuxième génération de projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC.

Dans mon propos, je voudrais brosser à grands traits le contexte économique, monétaire et financier de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), d'une part, et aborder les perspectives et les défis en matière de développement, d'autre part.

Plus précisément, ma communication s'articulera autour de quatre principaux points, à savoir :

- 1. L'environnement macroéconomique de la CEMAC, en lien avec les actions de la BEAC ;**
- 2. Le système financier sous-régional ;**

3. Les évolutions récentes enregistrées sur le marché financier ; et
4. Les défis et perspectives du développement de la CEMAC.

Concernant l'environnement macroéconomique, la zone CEMAC, a réussi à maintenir une stabilité économique remarquable au fil des années en dépit de nombreux défis économiques mondiaux, et a su maintenir une croissance économique positive, quoique relativement faible, sur toute la période de crises économique. Cette stabilité est le résultat de la mise en œuvre d'un ambitieux et cohérent Programme de Réformes Economiques et Financière, plus connu sous son acronyme de PREF-CEMAC, fortement appuyé par nos partenaires financiers internationaux.

S'agissant du contexte monétaire, conformément au pilier 2 du PREF-CEMAC, la zone CEMAC a mené avec succès plusieurs réformes dans les domaines monétaire et financier en vue d'assurer une plus grande stabilité à la monnaie commune et approfondir son secteur financier pour une meilleure mobilisation de l'épargne domestique afin d'accroître les ressources pour le financement des économies de la sous-région.

A cet égard, je voudrais souligner que la CEMAC maintient sa politique de change fixe au taux de 1 euro égale à 655,957 FCFA. Je voudrais en outre insister sur le fait que la CEMAC n'exerce pas de contrôle de change. Les revenus de capital sont librement transférables. Ce système a apporté une stabilité monétaire dans la région et a facilité les échanges commerciaux intra-régionaux.

Par ailleurs, à la faveur des programmes économiques avec le FMI, les pays membres de la CEMAC ont renforcé sensiblement la gestion des finances publiques, en dépit des effets persistants de la crise économique, notamment

l'inflation et la faible croissance. En somme, la situation macroéconomique de la CEMAC se caractérise par :

- une activité économique atone, avec un taux de croissance réel se situant à 2,5 % en 2023, contre 2,8 % en 2022 ;
- un accroissement des tensions inflationnistes au-dessus de la norme communautaire de 3 %, avec un taux d'inflation qui se situe à 5,7 % en moyenne annuelle en 2023, contre 5,6 % en 2022 ;
- un excédent du solde budgétaire, hors dons, de 1,7 % du PIB en 2023, contre 2,4 % du PIB en 2022.

L'on note également une consolidation de la position extérieure de la monnaie, se traduisant par une hausse des réserves en mois d'importations de biens et services à 5,2 mois à fin septembre 2023, contre 4,9 mois en 2022. Même si la situation macroéconomique de la Sous-région ainsi présentée, est globalement satisfaisante, des marches de progrès subsistent. C'est du reste ce qui nous amène ici à Paris pour chercher à joindre vos efforts aux nôtres en vue d'une dynamique encore plus forte de nos économies.

Pour sa part, la Banque Centrale, à travers la politique monétaire et de change, ne ménage aucun effort pour contribuer à la stabilisation du cadre macroéconomique et soutenir ainsi les programmes des Etats membres. Permettez-moi de rappeler au passage que l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est la stabilité monétaire qui se décline en un objectif dual :

- au niveau interne, la stabilité vise l'objectif d'un taux d'inflation faible à moyen terme de 3 % ; et
- au niveau externe, elle vise une couverture suffisante des engagements à vue de la Banque Centrale par les avoirs extérieurs (au minimum 20 %) ; c'est-à-dire maintenir un niveau suffisant de réserves de change pour couvrir nos importations et autres engagements extérieurs, notamment le

remboursement des prêts extérieurs et le rapatriement des revenus des investissements directs étrangers.

Eu égard à l'objectif de maintien de la stabilité monétaire caractérisée par un faible taux d'inflation, la BEAC a durci sa politique monétaire à travers un relèvement progressif de son taux directeur jusqu'à 5 %, à l'effet de contenir la montée des pressions inflationnistes. D'ores et déjà, je peux vous annoncer que les prévisions de la Banque Centrale tablent sur un retour de l'inflation vers la norme communautaire à moyen terme, en lien avec l'effet de ce resserrement monétaire.

De même, la nouvelle réglementation des changes, entrée en vigueur en 2019, a contribué significativement à renforcer la stabilité externe de la monnaie et ainsi soutenir le régime de change. La Banque Centrale entend poursuivre les actions visant à vulgariser ce dispositif auprès des assujettis et à étendre son application à tous les secteurs économiques. Je relève également que l'Afrique Centrale, en plus de l'encadrement des flux de capitaux, a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui respecte les standards internationaux en la matière.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

S'agissant du système financier sous régional, il est dominé par les banques, qui sont au nombre de 54, et représentant 81 % des actifs du secteur auxquels il convient d'ajouter près de 500 établissements de microfinance, 9 établissements financiers et 6 établissements de paiement en activités. Le système financier est complété par 55 sociétés d'assurance, près de 2 % du système financier et 7 organismes de prévoyance sociale, près de 8,5 %.

Grâce aux actions combinées des différents superviseurs sous-régionaux, le système financier, plus précisément le secteur bancaire, demeure globalement stable et résilient. Ceci est le fruit de toutes les réformes engagées depuis plusieurs années à l'effet de faire évoluer le cadre normatif de la supervision bancaire. Ainsi, les règles relatives aux conditions d'exercice de l'activité de microfinance ont été renforcées en 2017 par règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC. En application de ce texte, la Commission Bancaire a renforcé son cadre normatif par l'adoption de onze règlements COBAC et une instruction COBAC, le tout pour assurer sa conformité aux principes et règles de Bâle 3 mais aussi pour encadrer les services de paiement électronique entre autres.

Malgré la levée récente des mesures dérogatoires à la réglementation, mises en place pour réduire l'impact de la Covid-19 sur le secteur, la plupart des établissements de crédit respectent les normes prudentielles.

La stabilité relative du système financier est également soutenue par des infrastructures de paiement efficaces et des centrales d'informations en modernisation continue, pour répondre aux besoins de la population.

En effet, en plus d'un système de règlement brut en temps réel, RTGS, que nous appelons (SYGMA) et d'un système de paiement de masse (SYSTAC), les moyens de paiement ont enregistré des évolutions importantes avec le lancement de la monnaie électronique (37 millions de comptes mobile money en 2022) et le développement de l'interopérabilité monétique à travers la solution GIMAC-PAY.

C'est donc l'occasion de vous informer que GIMAC-PAY a reçu le prix du meilleur intégrateur monétique africain pour la ZLECAF au titre de l'année 2022.

A présent, l'écosystème d'acceptation des paiements marchands en Afrique Centrale est harmonisé et numérisé. L'interconnexion de ces infrastructures devrait contribuer à renforcer l'intégration financière qui présente à ce jour des marges de progression, avec notamment un taux de bancarisation de 13 % en 2021 et un taux d'inclusion financière estimé à 32 %. De même, la masse monétaire rapportée au PIB demeure relativement faible, à 43,1% en 2022. Pour mémoire, dans les pays développés et émergents, cet indicateur atteint 80 %.

En revanche, l'accès aux produits et services financiers dans la CEMAC pourrait être amélioré avec les développements récents et les réformes engrangées par les différentes institutions de la Communauté.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

En ce qui concerne le marché des capitaux, depuis la décision des Chefs d'États d'octobre 2017, le projet de fusion des marchés financiers de la CEMAC a connu une évolution décisive, avec la finalisation de la première phase initiée en mars 2018 et centrée sur la fusion institutionnelle et physique des structures, en l'occurrence des deux Régulateurs (COSUMAF et CMF) en mars 2019, puis des deux Bourses de valeurs (BVMAC et DSX) et des trois Dépositaires Centraux (BVMAC, CAA et CRCT). Depuis juillet 2019, la CEMAC dispose d'un marché financier unifié comprenant un organe de régulation basé à Libreville au Gabon (la COSUMAF) ; une Bourse des valeurs mobilières à Douala au Cameroun (la BVMAC) ; un Dépositaire Central Unique (DCU), fonction confiée à titre transitoire à la BEAC et une banque de règlement assurée par la BEAC.

La deuxième phase, initiée en juillet 2019, consiste à viabiliser les structures du marché financier unifié, d'une part, et à promouvoir le développement et la

dynamisation dudit marché, d'autre part. Cette phase suit son cours. La refonte des textes de la COSUMAF s'est matérialisée par l'adoption du Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale, puis par l'adoption du Règlement général de la COSUMAF le 25 mai 2023. La restructuration de la BVMAC évolue de manière satisfaisante, la recapitalisation étant quasiment achevée. Et le rôle du Dépositaire Central Unique est assuré par la Banque Centrale. S'agissant du développement et de la dynamisation du marché financier unifié, outre l'introduction en bourse des participations de dix-sept entreprises des pays de la CEMAC et la promotion de la transparence financière, la refonte du corpus juridique régissant le marché financier unifié, l'élaboration d'un plan régional d'activation de l'épargne domestique, la mise en place d'un dispositif fiscal harmonisé, clair et incitatif à l'échelle régionale, et l'acquisition d'une plateforme informatique complète pour les activités de marché dans la CEMAC sont quelques-uns des chantiers sur lesquels la BEAC a été soutenue par les partenaires. Toutes ces actions ont abouti à une forte progression de la capitalisation boursière évaluée à 669 millions d'euros à fin juin 2023, contre 223,5 millions d'euros à fin 2020, tandis que l'encours des dettes obligataires se situe à 1,9 milliard d'euros à fin juin 2023, contre 789,5 millions d'euros à fin 2020.

Par ailleurs, il convient de relever la densification des opérations sur le marché des valeurs du Trésor où les Etats émettent régulièrement des bons et obligations à des maturités diverses, allant de 3 mois à 10 ans. A fin octobre 2023, l'encours des valeurs du Trésor se situe à 9,6 milliards d'euros, représentant 9,1% du PIB de la CEMAC.

En termes de défis pour le développement du marché financier en Afrique centrale, nous nous devons encore de renforcer la culture financière et de diversifier les instruments financiers pour une meilleure allocation des ressources.

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Je ne pourrai terminer mes propos sans évoquer **les défis et perspectives de développement économique et financier de l'Afrique Centrale**, vers lesquels les Etats et les institutions communautaires sont résolument tournés. Ces défis visent à :

1. Accroître le taux d'inclusion financière de la CEMAC à 60 % d'ici à 2027 et à 75 % à l'horizon 2030 ;
2. Développer la finance durable afin de mieux appréhender les risques financiers liés au climat. C'est à ce titre que la BEAC a adhéré au réseau SBFN (*Sustainable Finance and Banking Network*) et ambitionne de rejoindre également le réseau NGFS (*Network for Greening the Financial System*) pour le partage des bonnes pratiques en la matière ;
3. Développer les sources alternatives au financement bancaire, notamment à travers la vulgarisation de la finance islamique, le développement du *crowdfunding*, l'encadrement des transferts des migrants, la mise en place d'un cadre réglementaire pour le développement des fintech, et l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale ; et
4. Maîtriser les risques macro-financiers, grâce à la mise en place prochaine d'un outil de stress test.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais clore mon propos tout en vous remerciant de votre patience et de votre aimable attention.